



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 55471

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport rendu le 3 juin 2009 sur les résultats et gestion budgétaire pour l'exercice 2008. La Cour des comptes recommande de mettre un terme aux pratiques contraires aux principes énoncés par la LOLF, notamment ceux qui se rapportent à la régularité et à la sincérité budgétaires. Au vu des constats relatifs à l'exécution 2008, cette action doit concerner plus spécialement les anomalies telles que les financements hors budget, les sous-budgétisations récurrentes, les reports de charges exigibles, la compensation de recettes et de dépenses, les imputations inadéquates, l'utilisation inappropriée de comptes spéciaux. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55471

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7131

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)